

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur:

Yvon Forget, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

**2025-10-300**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPROUVER** l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière en retirant le point 17 « Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides - Budget 2026 ».

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

Une période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour est mise à la disposition du public présent.

**2025-10-301**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 SEPTEMBRE 2025 ET DU 18 SEPTEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2025 du conseil municipal.

ADOPTÉE

**2025-10-302**

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> octobre 2025, au montant de 5 442 054.34\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

**2025-10-303**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2025-09**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2025 afin de transférer les sommes aux postes budgétaires comme indiqués dans l'annexe 1 du présent document.

ADOPTÉE

**2025-10-304 BAIL COMMERCIAL AVEC OPTION D'ACHAT –  
MAISON LYSE-BEAUCHAMP**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, le bail commercial avec option d'achat, tel que déposé, entre la Maison Lyse-Beauchamp et la Municipalité de Ferme-Neuve de même que tout autre document requis afin de finaliser cette transaction relativement à l'immeuble situé au 242, 12<sup>e</sup> Avenue, Ferme-Neuve.

Votes en faveur : Monsieur le conseiller Sylvain Leduc  
Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie  
Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle  
Monsieur le conseiller Richard Lévesque  
Monsieur le conseiller Michel Venne

Madame Diane Sirard, mairesse, n'a pas exercé son droit de vote.

Est absent : Monsieur le conseiller Yvon Forget

ADOPTÉE

**2025-10-305 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE - COMPTES  
RECEVABLES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal adopte la politique de contrôle interne des comptes recevables, telle que déposée.

ADOPTÉE

**2025-10-306 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE - TRAITEMENT DE  
LA PAIE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal adopte la politique de contrôle interne des comptes de salaire, telle que déposée.

ADOPTÉE

2025-10-307

**RIDL - BUDGET 2026**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), telles que déposées.

ADOPTÉE

2025-10-308

**APPUI - RÈGLEMENT FÉDÉRAL RELATIVEMENT À LA VITESSE SUR LES LACS**

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 2025-05-119 de la Municipalité de Lac-aux-Sables, 2025-123 de la MRC du Granit et 2025-09-10437 de la MRC des Appalaches;

**CONSIDÉRANT** le règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120);

**CONSIDÉRANT** que l'interdiction d'utiliser, à une vitesse supérieure à 10 km/h, un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 mètres ou moins de la rive n'est pas applicable sur tous les lacs au Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a plusieurs types de plaisanciers en plus des baigneurs sur les lacs du territoire;

**CONSIDÉRANT** que cette interdiction permettrait d'accroître la sécurité des usagers à proximité des rives et la protection des berges des lacs du territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**DE DEMANDER** au gouvernement fédéral de modifier le règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 mètre ou moins de la rive soit applicable sur tous les lacs du Québec.

**DE DEMANDER** aux MRC du Québec, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'adopter une résolution demandant l'application au Québec de cette interdiction.

ADOPTÉE

2025-10-309

**BUDGET RÉVISÉ 2025 - OFFICE D'HABITATION DES LAURENTIDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte le budget révisé 2025 de l'Office d'habitation des Laurentides du 10 septembre 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE

2025-10-310

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) - CONVERSION DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2025-07-204 adoptée le 14 juillet 2025 par le conseil municipal relativement à la demande d'aide financière - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) - Conversion de l'église;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite procéder à la conversion de l'église de Ferme-Neuve située sur son territoire afin de répondre à des besoins communautaires et municipaux;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1, projets de bâtiments de base à vocation municipale et communautaire afin de procéder à la conversion de l'église de Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve a procédé à l'acquisition de l'église de Ferme-Neuve le 15 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport (carnet de santé) de l'église a été réalisé par un professionnel neutre et compétent.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance du guide du programme d'amélioration et de constructions d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie.

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028, volet 1, projets de bâtiments de base à vocation municipale et communautaire relativement au projet de conversion de l'église de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2025-10-311      SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DU CENTRE DE SANTÉ FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte de verser un montant maximal de 4 000.00\$ afin que le système téléphonique du Centre de santé soit fonctionnel.

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

**QUE** les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le surplus de fonctionnement non affecté et que tout solde résiduaire soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

**2025-10-312      OFFRE DE SERVICES - RÉVISION DES CLÉS DE PARTAGE UTILISÉES POUR LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL**

**ATTENDU** que la Municipalité de L'Ascension s'est vu octroyer la mission par les seize (16) autres municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, de solliciter des professionnels pour un mandat de révision des clés de partage utilisées pour les équipements à caractère supralocal;

**ATTENDU** que la Municipalité de L'Ascension n'a reçu qu'une offre de services parmi les professionnels sollicités, soit celle de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 17 821.13\$ incluant les taxes applicables;

**ATTENDU** que celle-ci est présentée aux seize (16) municipalités lors de l'assemblée des maires du 23 septembre 2025;

**ATTENDU** que la Municipalité de L'Ascension sera la seule facturée pour la réalisation de ce mandat par Raymond Chabot Grant Thornton;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton et de rembourser à la Municipalité de L'Ascension la somme de 1 048.30\$ incluant les taxes applicable correspondant au montant total de l'offre de services réparti également entre les dix-sept (17) municipalités concernées par celle-ci.

**QUE** cette somme soit prise à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

**2025-10-313**

**CONFIRMATION DE LA FIN DE PROBATION - CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** que la période de probation de Monsieur Steve Dumoulin, contremaître aux travaux publics, a pris fin le 10 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'évaluation favorable déposé par Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal confirme que Monsieur Steve Dumoulin, contremaître aux travaux publics, a terminé sa période de probation le 10 septembre 2025.

**QUE** sa date d'ancienneté soit le 10 mars 2025.

**QUE** le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

**2025-10-314**

**FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NO 61-0007**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal mette fin à l'emploi de l'employé no 61-0007 à compter du 2 octobre 2025.

**QUE** le conseil municipal remercie l'employé no 61-0007 pour les services rendus au sein de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2025-10-315**

**ILLUMINATION DU PARC LAFONTAINE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à verser la somme de 20 640.55\$ plus les taxes applicables à Leblanc illuminations Canada pour le paiement de la facture numéro 006369 datée du 27 août 2025.

**QUE** cette somme soit financée par le programme Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale.

ADOPTÉE

**2025-10-316**

**OFFRE DE SERVICES DE GRADER'S PRO - REMPLACEMENT DE LA TRANSMISSION DE LA NIVELEUSE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services de Grader's Pro au montant de 47 063.75\$ plus les taxes applicables relativement au remplacement de la transmission de la niveleuse.

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

**QUE** Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

**QUE** les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le surplus de fonctionnement non affecté et que tout solde résiduaire soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

**2025-10-317**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 23-34 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage soit adopté avec les modifications apportées.

ADOPTÉE

2025-10-318

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 210 RELATIF AUX DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 210 relatif aux droits sur les mutations immobilières soit adopté.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE L'ÉTAT COMPARATIF**

Conformément à l'article 176.4 du *Code Municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière, dépose au conseil le rapport budgétaire des revenus et dépenses et l'état comparatif avec l'exercice financier précédent au 31 août 2025.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2025-10-319

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 1<sup>er</sup> octobre 2025 soit levée. Il est 9h20.

ADOPTÉE

---

DIANE SIRARD,  
Mairesse

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Sirard, mairesse